

Ville de Montréjeau



Rapport d'activité des services municipaux

2024





Le mot du Maire

Éric MIQUEL, Maire de Montréjeau

Ancien employé de l'usine de cellulose Fibre Excellence de Saint-Gaudens.

Président de la Communauté des Communes Nebouzan-Rivière-Verdun de 2001 à 2014.

Maire de Montréjeau depuis mars 2008.

Conseiller communautaire et membre du bureau de la Communauté des Communes Cœur & Coteaux du Comminges depuis 2020.

Avec les services municipaux de Montréjeau, les élus bénéficient désormais d'une administration efficace dans la mise en œuvre des décisions prises par le groupe majoritaire du Conseil municipal.

Ce constat peut être reproché aux agents communaux par des administrés qui ne sont pas en phase avec nos volontés. Ce résultat a été parfois déstabilisant pour certains élus qui devaient justifier sur le terrain des choix pris par la municipalité sans se dédouaner de leurs responsabilités face à l'action entreprise par nos agents publics. Mais cela traduit surtout le fait que cette administration publique a su évoluer pour devenir un levier important dans la concrétisation du projet municipal porté par les élus.

Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux de la Ville de Montréjeau pour le travail accompli cette année encore.



Le mot de la directrice générale des services

Charlotte SAULNERON, directrice générale des services

Docteur diplômé de l'université Paris-Sorbonne (2010).

Master 2 de droit, économie et gestion, mention administration publique (2015).

Institut régional d'administration de Metz (2014-2015).

9 ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé.

16 ans d'expérience dans le secteur public en établissement public (universités), à l'international (Institut Français d'Ecosse), en ministères (bureau du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, direction du budget), et dans les services déconcentrés de l'Etat (Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes).

La démocratie locale, c'est aussi la diffusion, auprès de chaque citoyen de la commune, de l'organisation et de l'activité des services municipaux de leur ville, et des missions qui leur incombent.

Depuis trois ans, la mairie de Montréjeau publie chaque année son rapport d'activité, une occasion aussi de valoriser le travail effectué durant toute une année par l'ensemble des agents de la ville. Ils mènent au quotidien une action de proximité et de développement indispensable aux administrés, selon les moyens qui leur sont alloués et les orientations définies par les élus.

Ce rapport d'activité n'a pas vocation à retranscrire la totalité des activités et des missions des services, mais uniquement les faits marquants de l'année passée.

C'est avec plaisir que nous vous présentons par le biais de cet outil, leur volontarisme permanent en faveur du bien vivre ensemble et des efforts déployés par ces femmes et ces hommes afin d'améliorer de façon continue la qualité du service public.



Les moments clés de l'année 2024*

36 agents communaux en activité



Le cadre de vie des habitants :

POUR

- ↪ Concertation et communication pour dessiner un espace urbain
- ↪ Finalisation de la stratégie de fleurissement de la Ville pour une efficacité accrue
- ↪ Renforcement de la sobriété énergétique de notre éclairage public

Les écoles publiques et privées de la commune :

- ↪ Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire
- ↪ Entretien des bâtiments scolaires et sécurisation des abords
- ↪ Finalisation de l'étude de faisabilité d'un regroupement pédagogique intercommunal et avenir de la Caisse des Ecoles en conséquence

Le bâti privé au sein de la commune :

- ↪ Répondre à la défaillance de certains propriétaires
- ↪ Favorisation de la rénovation du bâti et de l'habitat

Les services municipaux de Montréjeau :

- ↪ Construction d'une vision à moyen terme sur différents domaines pour ne plus travailler dans l'urgence, au coup par coup
- ↪ Résorption du déficit global du budget communal et des budgets annexes
- ↪ Renforcement des compétences de la collectivité par la mise en place d'une cellule d'appui à la direction solide

* Ceci ne retrace pas l'ensemble des activités des services municipaux mais seulement les faits marquants de l'année 2024.



Le cadre de vie des habitants



Concertation et communication pour dessiner un espace urbain

Plusieurs études ont fait ressortir la prédominance de la voiture en ville à Montréjeau ainsi que la très grande capacité de stationnement proposée (plus de 700 places disponibles) et parallèlement une faible place laissée aux piétons et aux modes doux. Face à ce constat, la municipalité a lancé un groupe de travail sur ce sujet en priorisant la place Valentin Abeille.

La place Valentin Abeille est un espace de qualité reconnu comme l'un des lieux publics les plus agréables de la Ville¹. Lieu de rencontres (commerces, festivités...), cette place est partagée entre un jardin fleuri et des zones de stationnement. Même si la place Valentin Abeille a déjà bénéficié d'un réaménagement global, deux problématiques persistent : une dégradation importante du mobilier urbain qui demande des investissements réguliers avec des barrières et des potelets endommagés par les véhicules, et une place importante laissée à la voiture au détriment des piétons².



La Ville de Montréjeau a décidé de se rapprocher des usagers de cette place en proposant deux temps de concertation publique : un questionnaire auprès des commerçants installés sur la place et une enquête en ligne à destination des habitants et des visiteurs. Quatre questions étaient formulées avec trois propositions de scénario.

¹ Source : sondage ORT 2022.

² Source : conclusions du diagnostic ORT, observation formulée par des architectes du patrimoine et autres experts.

QUESTIONNAIRE COMMERCANTS

Aménagement place Valentin Abeille

Date :
Commerçant :

La Ville de Montréal mène une réflexion sur l'aménagement de ses espaces publics et sur la place de la voiture en centre-ville. La place Valentin Abeille fait partie de cette réflexion. Avant de proposer une réorganisation de cette place, la municipalité souhaite approfondir sa connaissance des pratiques de cet espace et notamment l'utilisation de la zone de stationnement. En répondant à cette courte enquête, vous permettez à la Ville de mieux cerner les fonctions essentielles à donner à la place Valentin Abeille. Merci pour le temps accordé à cette enquête.

1. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation partielle (version 1)** de la place Valentin Abeille ?
Seul l'axe de circulation devant « Chez Jules » serait supprimé. Les arcades et la place Valentin Abeille seraient associées en un seul et même espace piéton, les barrières seraient supprimées. La terrasse du café pourrait être élargie. La zone de stationnement serait conservée en l'état.
 OUI NON
Commentaire :
2. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation partielle (version 2)** de la place Valentin Abeille ?
Les axes de circulation devant « Chez Jules » et devant la « Casse Épargne » seraient supprimés. Les arcades et la place Valentin Abeille seraient associées en un seul et même espace piéton de chaque côté, les barrières seraient supprimées. La terrasse du café pourrait être élargie. La zone de stationnement serait conservée en l'état.
 OUI NON
Commentaire :
3. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation totale** de la place Valentin Abeille ?
Le seul axe de circulation conservé serait celui rue St-Barthélemy / rue du Parc, à double sens. La zone de stationnement serait supprimée au profit d'un réaménagement en jardin, la terrasse de café et les zones de débarras des commerçants pourraient être élargies.
 OUI NON
Commentaire :
4. Où gardez-vous votre véhicule personnel ?
 Place Valentin Abeille Autre : _____
5. Autres remarques :

Questionnaire commerçants

Place Valentin Abeille

La Ville de Montréal mène une réflexion sur l'aménagement de ses espaces publics et sur la place de la voiture en centre-ville. La place Valentin Abeille fait partie de cette réflexion. Avant de proposer une réorganisation de cette place, la municipalité souhaite approfondir sa connaissance des pratiques de cet espace et notamment l'utilisation de la zone de stationnement. En répondant à cette courte enquête, vous permettez à la Ville de mieux cerner les fonctions essentielles à donner à la place Valentin Abeille. Merci pour le temps accordé à cette enquête.

1. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation partielle (version 1)** de la place Valentin Abeille ?
Seul l'axe de circulation devant le café « Chez Jules » serait supprimé. Les arcades et la place Valentin Abeille seraient associées en un seul et même espace piéton, les barrières seraient supprimées. La terrasse du café pourrait être élargie. La zone de stationnement serait conservée en l'état.
 OUI NON

2. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation partielle (version 2)** de la place Valentin Abeille ?
Les axes de circulation devant le café « Chez Jules » et devant la banque « Casse Épargne » seraient supprimés. Les arcades et la place Valentin Abeille seraient associées en un seul et même espace piéton de chaque côté, les barrières seraient supprimées. La terrasse du café pourrait être élargie. La zone de stationnement serait conservée en l'état.
 OUI NON

3. Êtes-vous favorable à la **piétonnisation totale** de la place Valentin Abeille ?
Le seul axe de circulation conservé serait celui rue St-Barthélemy / rue du Parc, à double sens (devant l'Institut de beauté « ÉLU », « Les Plaisirs de Valentin », « La Bibliothèque », « École Marie Riplet Auto-école », « La Patisserie », « La Patisserie »). La zone de stationnement serait supprimée au profit d'un réaménagement en jardin, la terrasse de café et les zones de débarras des commerçants pourraient être élargies.
 OUI NON

4. Où stationnez-vous habituellement votre véhicule (voiture, vélo, vélo à moteur) à Montréal ?
 Place Valentin Abeille
 Boulevard de Maissonville
 Grande Halle place de Verdun
 Place de la Grande
 Place de l'Église
 Rue de la Centrale
 Autre : _____

5. Autres remarques sur le stationnement et la place de la voiture en centre-ville

Votre réponse : _____

Envoyer EPlace le formulaire

Questionnaire habitants et visiteurs

L'ensemble des répondants (commerçants et usagers) n'ont pas répondu favorablement à une piétonnisation de la place et à une suppression du stationnement. Certains indiquent que les places de stationnement sont occupées à la journée par des habitants ou des personnes travaillant sur Montréal et qu'il n'y a donc pas assez de places disponibles pour les clients.

Afin de compléter ces enquêtes, un relevé du stationnement a été réalisé par les services municipaux et les élus du conseil municipal dans le but de caractériser plus précisément les usages sur cette place.

ENQUÊTE STATIONNEMENT - COMPTAGE PLACE VALENTIN ABEILLE

Jour : _____
Enquêteur : _____

	07h	08h00	10h00	13h00	16h00	19h00
Zone 1. Nb places « standards » occupées sur la place	24					
Zone 2. Nb places occupées rue du Barry (Médias)	6					
Zone 3. Nb places occupées le long des arcades (côté rue du Barry)	8					
Nb places PMR occupées	3					
Nb places arrêt minute occupées						
Nb places familiales occupées	2					
Nb places spécifiques (livraison, convoyeur fond.,...) occupées	1					
Nb stationnements interdits (travailleurs, passagers piétons, bus, taxis, gens) occupés						
Total						

Penser à prendre la photo des espaces de stationnement à chaque créneau horaire.

Commentaires : _____

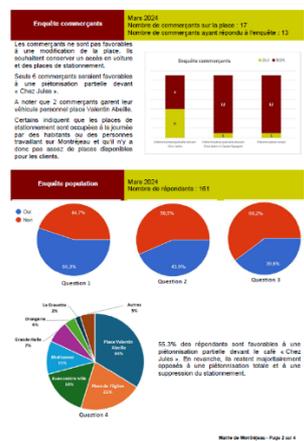
The diagram shows the layout of Place Valentin Abeille with three numbered parking zones. Zone 1 is at the top, Zone 2 in the middle, and Zone 3 at the bottom. Arcades are shown on the left and right sides. A 'Stationnement interdit' area is also indicated.

Grille comptage - enquête stationnement

Ce comptage des véhicules montre que la place Valentin Abeille est très peu concernée par les véhicules « ventouses » qui restent stationnés à la journée ou pour une longue durée, la rotation des véhicules étant bien réelle. Le stationnement est également faiblement saturé. Quelques stationnements non réglementés apparaissent (stationnements sous les arcades, sur les places marquées d'une croix jaune et gênants la visibilité des automobilistes...).

Face aux résultats de cette concertation, la municipalité a choisi de conserver le stationnement sur la place Valentin Abeille en l'adaptant pour répondre aux observations formulées (places arrêts minutes, élargissement des places, sécurisation des accès aux poches de stationnement...). Les travaux ont été réalisés en fin d'année par les services techniques municipaux. Les usagers de la place ont été averti des changements et du calendrier des travaux par une lettre d'information distribuée en boîtes aux lettres et portée aux commerçants.

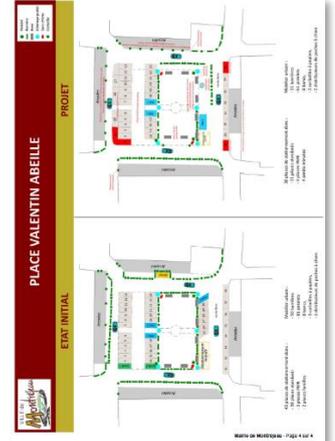
La méthodologie de travail mise en œuvre pour la réalisation des différentes enquêtes a été réalisée par les services municipaux sans recours à un bureau d'études spécialisé en mobilités ou stationnements. De même, l'ensemble des outils de communication a été conçu en interne.



Après de compléter ces enquêtes, un relevé du stationnement a été réalisé par les services municipaux et les élus du conseil municipal en avril 2024.

Ce comptage des véhicules montre que la place Valentin Abeille est très peu concernée par les véhicules « ventouses » qui restent stationnés à la journée ou pour une longue durée, la rotation des véhicules est bien réelle. Le stationnement est également faiblement saturé. Certains stationnements non réglementés apparaissent (stationnements sous les arcades, sur les places marquées d'une croix jaune et gênants la visibilité des automobilistes...).

Face aux résultats de la concertation, la municipalité a choisi de conserver le stationnement sur la place Valentin Abeille en l'adaptant pour répondre aux observations formulées (places arrêts minutes, élargissement des places, sécurisation des accès aux poches de stationnement...). Les travaux ont été réalisés en fin d'année par les services techniques municipaux.



Lettre d'information



Publications Facebook – Ville de Montréal

Finalisation de la stratégie de fleurissement de la Ville pour une efficacité accrue

La commune de Montréjeau est particulièrement attentive au fleurissement et à son adaptation selon les sites choisis et le climat, ainsi qu'aux actions respectueuses de l'environnement et des paysages.



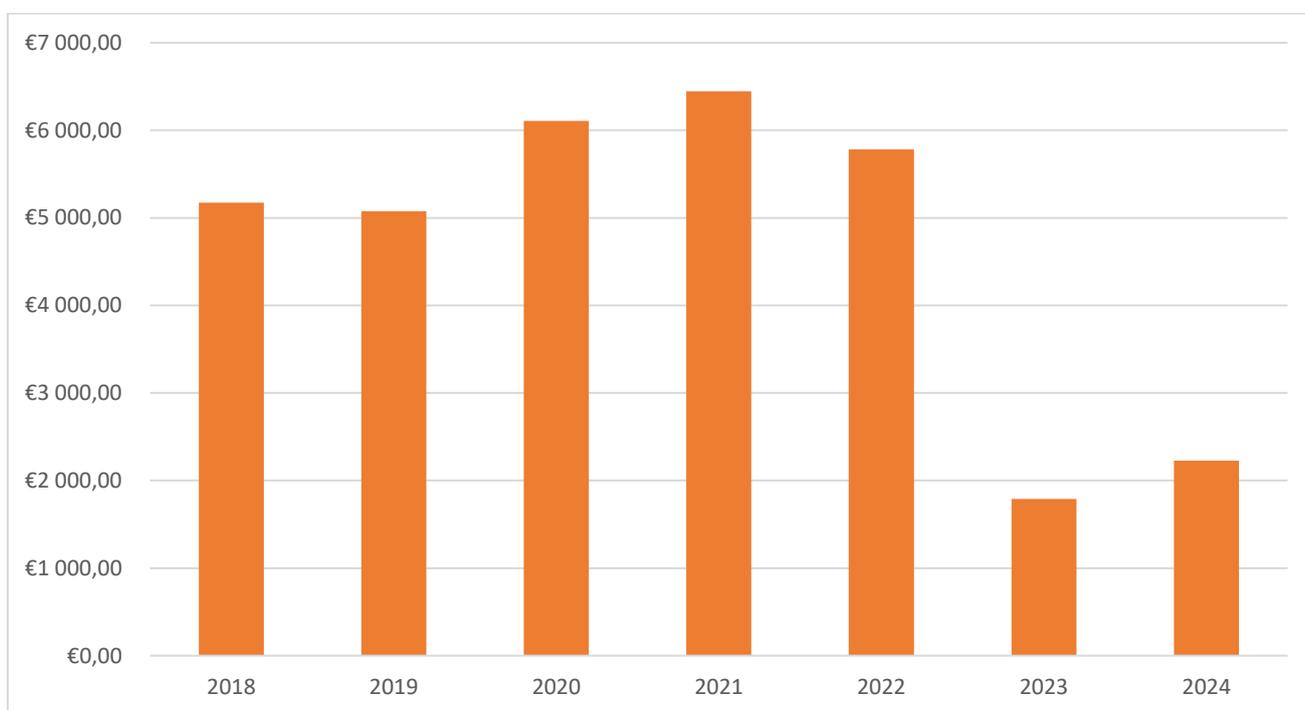
L'action des services municipaux a été encore reconnue en 2024 par l'obtention d'un diplôme d'honneur décerné par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Haute-Garonne Tourisme dans le cadre du concours des villes et villages fleuris sur l'échelle départementale.

Une initiative écologique et économique tout en maintenant la qualité du service

Une stratégie pluriannuelle a été mise en place et vient de se finaliser en 2024 pour privilégier une démarche écologique et économique dans le domaine du fleurissement de la Ville. Ainsi, la commune a investi depuis 2018 dans des fleurs et des plantes durables et a privilégié de manière graduée depuis cette période leur implantation en remplacement de plantations saisonnières. Chaque espace vert a été étudié pour prendre en compte cette nouvelle stratégie.

Evolution des dépenses relatives au fleurissement de la Ville

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
5 174,95 €	5 075,84 €	6 107,75 €	6 446,33 €	5 782,87 €	1 788,33 €	2 226,40 €



A partir de 2025, le coût du fleurissement de la commune est stabilisé autour de 2 000 €, soit une baisse annuelle en moyenne de -35 % par rapport aux dépenses réalisées jusqu'en 2022.

Renforcement de la sobriété énergétique de notre éclairage public

La commune détient 1 148 points lumineux et 19 luminaires de type « boules ». Le taux de LED est de 25%. Forte de ce constat, la commune a décidé de s'inscrire dans le programme « LED Haute-Garonne 2026 » porté par le SDEHG, programme de rénovation globale des installations d'éclairage public les plus vétustes avec des appareils à LEDs à faible consommation d'énergie et en faveur de la biodiversité et de la protection pour la santé humaine. Phasé en trois tranches, ce plan pluriannuel est en cours avec une prise en charge partielle du SDEHG, et une part communale qui s'élève à 91 894 €. Les services municipaux ont la charge du suivi de cette opération.

81 % d'économie d'énergie pour la première tranche

La première tranche du programme LED Haute-Garonne 2026 ++ achevée, elle a permis la rénovation de 416 points lumineux sur notre territoire communal. Grâce à cette opération, la commune réalise désormais 81 % d'économie d'énergie et dispose d'appareils d'éclairage public neufs, de dernière génération, optimisés pour limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.

Le nouveau programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ » vise également à diminuer les dépenses communales liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés d'au minimum 10 % :

	Avant rénovation	Après rénovation*
12 contributions annuelles aux travaux	-	31 956 €/an
Factures d'électricité	44 174 €/an	7 801 €/an
Total des dépenses	44 174 €/an	39 757 €/an

* *Calculs réalisés sur la base du tarif réglementé de vente 2022*

En 2024, le SDEHG ayant obtenu des prix compétitifs pour la fourniture et la pose des appareils d'éclairage public, la contribution annuelle prévisionnelle de 31 956 € sera finalement limitée à 19 510 € pendant 12 ans, conduisant une économie de 38 % sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés, au lieu des 10 % annoncés. La contribution communale n'interviendra que l'année suivant celle du solde de l'opération.

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

88 % d'économie d'énergie pour la seconde tranche

La seconde tranche du programme LED++, en cours, concerne 329 points lumineux remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier. Ce choix conduit la commune à des économies d'énergie de 88 % sur l'ensemble des points lumineux rénovés.

Toujours dans la volonté de diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %, les coûts résultants, basés sur le tarif réel du kWh indiqué d'après la dernière facture d'électricité, seront les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation*
12 contributions annuelles aux travaux	-	16 134 €/an
Factures d'électricité	21 740 €/an	3 432 €/an
Total des dépenses	21 740 €/an	19 566 €/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux représenteront alors une faible part des dépenses, atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité qui pourraient intervenir dans les années à venir.



Les écoles publiques et privée



Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Dans le cadre de ce dispositif, une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Pour bénéficier de cette aide de l'Etat de 3€ par repas à 1€ maximum, l'Etat s'est engagé sur trois ans avec la commune de Montréjeau au travers de la signature d'une convention.

L'action des services municipaux a été menée selon plusieurs temps.

Éligibilité de la commune au dispositif de l'Etat

L'aide financière de l'État est versée selon plusieurs conditions.

La commune bénéficiaire doit être éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale, ce qui est le cas pour la Ville de Montréjeau.

La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer, avec au moins une tranche inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€. Avant 2024, un seul tarif était appliqué au sein des écoles publiques de Montréjeau. Afin que la commune ne soit pas déficitaire, plusieurs simulations ont été élaborées selon le coût réel du repas et l'état du quotient familial de la population pour définir la grille tarifaire la plus adaptée à la situation de la Ville et de ses usagers. Depuis janvier 2024, les familles bénéficient ainsi d'une grille tarifaire de trois tranches calculées selon les revenus des parents.

Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €, ce qui est désormais le cas à Montréjeau.

Une délibération doit fixer cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée. Au sein du conseil municipal de Montréjeau, cette délibération a été prise lors de la séance du 5 juillet 2023.

Mise en œuvre de la tarification sociale

Dans le même temps, la Ville de Montréjeau a mis en place un règlement intérieur de la restauration scolaire, qui implique notamment une inscription ou une réinscription obligatoire à chaque rentrée scolaire annuelle, conditionnée par le paiement obligatoire des frais antérieurs dans le cas d'une réinscription.

L'un des principaux enjeux pour les services municipaux était d'inciter les usagers à la régularisation de leurs factures impayées, pour un montant total de 5 224,67 € en 2022 et 8 668,50 € en 2023, soit une perte totale pour la collectivité de 13 865,17 € sur ces deux années. La collectivité a fait le choix de valider une inscription après le paiement de l'intégralité des factures en attente des années 2022 et 2023, sans prendre en compte les impayés antérieurs.

Une évolution de la facturation de la cantine scolaire

Les services municipaux ont fait le choix de clôturer le Portail Familles où les paiements par Internet pouvaient être réalisés. Au regard des nombreux dysfonctionnements de cet outil numérique, il a été privilégié une facture sous la forme d'un avis de sommes à payer où les modalités de paiement sont multiples : soit la possibilité d'un paiement par espèces (dans la limite de 300 €) ou carte bancaire dans un commerce partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) muni de l'avis des sommes à payer, soit la possibilité d'un paiement par chèque bancaire ou postal à envoyer au Trésor Public, soit la possibilité d'un paiement par Internet via www.payfip.gouv.fr.

En juillet 2024, 54 familles étaient concernées par la régularisation de factures impayées, pour un montant total de 4 739 €, soit une baisse de -65,8 % entre janvier et juillet 2024 :

- 30 familles sont concernées par des retards de paiement de moins de 50 €
- 8 familles sont concernées par des retards de paiement entre 50 et 100 €
- 16 familles sont concernées par des retards de paiement de plus de 100 € dont 6 familles concernées par des retards de paiement de plus de 200 €

Pour les tranches 1 et 2, les services municipaux ont fait le choix d'une facturation trimestrielle, voir quadrimestrielle, afin que celle-ci ne soit pas inférieure à 15 € par famille, ce seuil devant être dépassé pour déclencher automatiquement une démarche de recouvrement par le Trésor Public.

Une inscription obligatoire pour bénéficiaire du service

La collectivité avait pleinement conscience que la nouveauté du dispositif, et les changements de pratiques qui en découlent, ne permettrait pas d'atteindre les 100% d'enfants inscrits à la rentrée du lundi 8 janvier 2024. Afin d'atteindre l'objectif de 100% d'inscriptions avant le 31 janvier 2024, les actions de la mairie ont été les suivantes :

- Réception quotidienne des listes d'émargement et prise de contact avec les familles utilisatrices du service mais non inscrites (relances faites chaque semaine jusqu'à l'inscription de l'enfant) ;
- Tableau de suivi de ces prises de contact et de ces relances, transmis chaque fin de semaine à l'adjoint au Maire et à la directrice générale des services ;
- Organisation de rendez-vous pour les familles les plus récalcitrantes ou les situations problématiques avec l'adjoint au Maire ;
- Intervention du Maire (rendez-vous ou courrier) en dernier recours.

Une nouvelle procédure pour recevoir la dotation de l'Etat

La commune de Montréjeau formule désormais tous les quadrimestres une demande de remboursement des repas tarifés selon les tranches 1 et 2 auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) :

- En avril 2024, cela concernait 1 914 repas sur la période de janvier à avril 2024 pour 68 élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1€, soit un montant de remboursement de 5 742 € ;
- En août 2024, cela concernait 1 514 repas sur la période de mai à juillet 2024 pour 65 élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1€, soit un montant de remboursement de 4 542 € ;
- En décembre 2024, cela concernait 2 178 repas sur la période de septembre à décembre 2024 pour 68 élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1€, soit un montant de remboursement de 6 534 €.

La dotation de l'Etat s'est donc élevée à 16 818 € pour l'année 2024, couvrant ainsi le montant global des factures impayées par les familles.

Les services municipaux ont étudié la possibilité d'une majoration du montant du forfait par jour et par repas servi de 3 € à 4 € si la commune souscrivait auprès de l'Etat un engagement supplémentaire introduit par la loi Egalim³. La Ville de Montréjeau n'étant pas le gestionnaire direct de la confection des repas distribués au sein de la cantine scolaire, elle ne peut bénéficier de ce nouveau dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024.

Enfin, les services municipaux ont transmis à plusieurs communes ou regroupement pédagogique intercommunal demandeurs, l'ensemble des informations et des outils nécessaires à la mise en place de ce dispositif afin qu'ils puissent le déployer plus facilement sur leur périmètre communal ou intercommunal.

Une communication préparée par les services municipaux

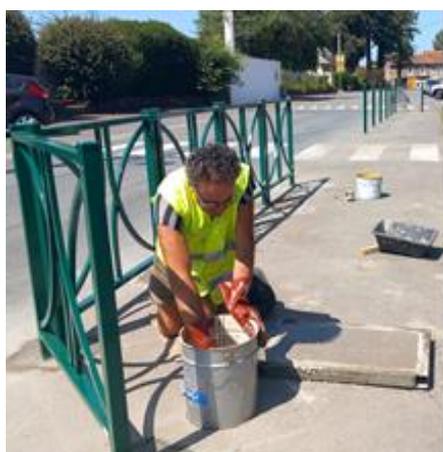
Les services municipaux ont pris en charge l'élaboration du formulaire d'inscription, en lien avec les services du Trésor Public afin que ceux-ci disposent de l'ensemble des données pour mettre en place la procédure de recouvrement éventuelle. Ce formulaire était accompagné d'une note d'information pour expliciter les modalités relatives à cette inscription.

En complément d'un flyer distribué par les professeurs des écoles aux familles des écoliers, les services municipaux ont préparé la réunion d'information menée par le Maire et son adjoint chargé des affaires scolaires.

Entretien des bâtiments scolaires et sécurisation des abords

En comparaison avec les autres bâtiments communaux, la collectivité est particulièrement volontaire dans l'entretien de ses bâtiments scolaires. En 2024, le budget de la commune a consacré environ 40 000 € aux travaux d'entretien sur les trois sites scolaires, en faveur notamment :

- Du rafraîchissement des peintures de deux classes, de la salle de motricité et de la cuisine de l'école maternelle ;
- De l'installation d'un nouveau jeu de cour au sein de l'école maternelle du Courraou (23 046,10 €)
- De la sécurisation des abords des écoles publiques et privée, par la mise en place d'un mobilier urbain adapté (10 884 €).



³ Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Assurés en interne par les agents techniques, ou engagés par des entreprises extérieures où les services municipaux assurent le suivi des chantiers, ces travaux ont tous été validés par le Conseil municipal des enfants où les services municipaux ont présenté ces projets, et par la Commission des Ecoles puis le Conseil municipal « des adultes » où les services municipaux sont chargés de la rédaction du dossier préparatoire pour l'aide à la décision, et de l'animation des Commissions.



Enfin, l'organisation de travail des agents dédiés au nettoyage des espaces publics a évolué afin qu'un à deux agents soient présents chaque matin pour s'assurer de la propreté des zones extérieures du groupe scolaire du Courraou.

Finalisation de l'étude de faisabilité d'un regroupement pédagogique intercommunal et avenir de la Caisse des Écoles en conséquence

Durant toute l'année 2023, les services municipaux ont entrepris des démarches auprès des communes de Cuguron, Les Tourreilles et Ausson en faveur de la concrétisation d'un regroupement pédagogique intercommunal. Par délibération de décembre 2023, les communes de Cuguron et des Tourreilles n'y ont pas répondu favorablement de peur que ce rattachement automatique en faveur des écoles publiques de Montréjeau, se fasse au détriment des écoles des communes limitrophes et mette à mal le maillage scolaire en ruralité.

Selon la municipalité, seul un regroupement pédagogique intercommunal justifiait le maintien d'une Caisse des Ecoles à Montréjeau. De fait, ce budget annexe a été établi pour une activité jusqu'au 31 août 2024, toutes les écritures comptables se rattachant au budget communal à compter du 1^{er} septembre 2024.

Afin de clôturer ce budget annexe, trois exercices budgétaires sans écriture comptable ni vote du budget sont nécessaires. Les recettes et les dépenses de l'année civile sont désormais intégrées dans le budget communal depuis le 1^{er} janvier 2025.



Le bâti privé



Répondre à la défaillance de certains propriétaires

Montréjeau focalise en un même espace plusieurs problématiques rencontrées par les centres villes anciens et notamment la dégradation du bâti inoccupé et non entretenu par les propriétaires.

Plusieurs propriétés privées montrent des signes de détériorations par manque d'entretien de la part de leurs propriétaires. Malgré de nombreux échanges avec ces derniers et la prise d'arrêtés de mise en sécurité, la Ville de Montréjeau est contrainte d'exécuter des travaux de sécurisation en lieu et place de ces propriétaires défaillants. Dans certains cas, cette intervention publique d'urgence passe par la démolition. En 2024, deux situations préoccupantes ont été prises en charge par les services municipaux : l'avenue de Luchon et la rue du Barry.

Avenue de Luchon

L'entrée Sud de la ville de Montréjeau est caractérisée par un accès unique depuis Gourdan-Polignan via un pont inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Cela en fait un axe très fréquenté par les véhicules, même en dehors des heures de pointe. Elle est aussi bordée au Sud par le paysage naturel de la Garonne et ses rives, et jouxte à l'Ouest un château et son parc boisé. Ces ambiances naturelles et végétales étaient très peu visibles et ressenties depuis l'Avenue de Luchon.

L'étroitesse de la voie et des trottoirs, et la hauteur des maisons de ville majoritairement en R+2 créaient une sensation d'enfermement et un milieu bruyant complètement inadapté au cheminement du piéton. C'est pourtant une voie empruntée notamment par les jeunes allant au lycée Paul Mathou de Gourdan-Polignan, ou encore par des personnes se rendant au marché dans le centre ou au centre commercial du LIDL à pied.

Cette absence de qualité était fortement renforcée par le grand nombre d'habitations dégradées ou laissées à l'abandon de part et d'autre de l'avenue. Certaines maisons étaient déjà effondrées, d'autres fortement dégradées. Plusieurs d'entre elles faisaient l'objet d'arrêtés de péril. La construction originelle liait les maisons entre elles et l'effondrement de l'une pouvait provoquer celui de toutes les autres. Cela amenait une contrainte supplémentaire et imposait une opération groupée pour le site. L'enjeu est ainsi de redonner de la qualité à cette entrée de ville tout en sécurisant le site et en facilitant les circulations (véhicules et piétons).

Compte tenu de ce contexte très dégradé et sensible, la collectivité souhaite requalifier cette entrée de ville avec notamment une phase de démolition à mener en urgence pour éliminer le risque d'effondrement sur la voie publique. Après plusieurs années de discussion avec les partenaires institutionnels, la Ville a enfin obtenu l'autorisation de démolir la bande de six immeubles risquant de s'effondrer avenue de Luchon.



Cette démolition s'intègre dans une requalification globale de l'entrée de ville depuis le pont de Gourdan-Polignan devant intervenir en 2026-2027. L'ensemble des espaces publics seront repris (cheminements piétons, circulations automobiles, aménagements paysagers...). Parallèlement, le Conseil Départemental et les villes de Gourdan-Polignan et Montréjeau réaliseront une passerelle piétonne accolée au pont sur la Garonne ; la zone de démolition servira de base chantier pour le Conseil Départemental.

Afin de permettre cette opération, les services municipaux ont mené un travail de négociation sur plusieurs années tant avec les partenaires institutionnels afin d'obtenir les autorisations nécessaires, qu'avec les propriétaires des immeubles dégradés afin d'acquérir les biens (achat à l'amiable, successions à régler, remise de dettes...).

Une fois le volet administratif finalisé, les services municipaux ont ensuite œuvré à la dépose des compteurs et autres réseaux en façade des bâtiments voués à la démolition (SDEHG, GRDF, ENEDIS, Fibre31, Orange, SUEZ, Syndicat des Eaux, CD31).

Enfin, les services municipaux ont procédé à une mise en concurrence des entreprises de démolition et ont assuré le suivi du chantier. Aucun assistant à maîtrise d'ouvrage n'a été financé pour assurer ces missions.



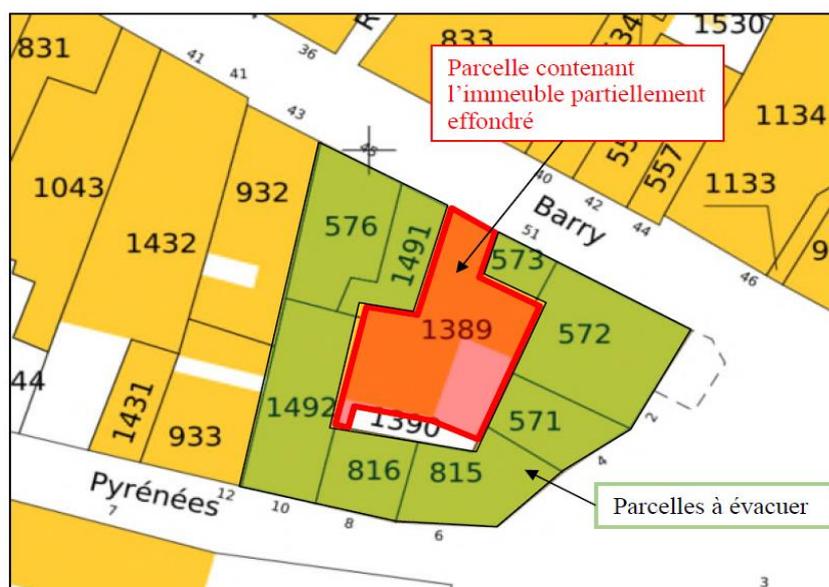
Exemples de publications Facebook – Ville de Montréjeau

Rue du Barry

Le dimanche 1^{er} septembre 2024, l'immeuble situé 49 rue du Barry a subi un effondrement du mur porteur principal, entraînant la chute d'une partie du bâtiment et provoquant des mouvements dans l'autre partie du bien. La toiture de ce dernier a fait l'objet d'une déformation très importante et la charpente est restée dans un équilibre instable et très dangereux menaçant ruine d'un moment à l'autre.



La mairie de Montréjeau, accompagnée des agents du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), ont procédé à l'évacuation des habitations limitrophes. Au total, 9 bâtiments sont concernés, 8 foyers évacués ainsi que l'agence Groupama. Le soir même, la mairie proposait à ses frais, aux personnes qui le souhaitaient d'être relogées pendant 3 nuits. 4 personnes ont ainsi été prises en charge. Le relogement des sinistrés est actuellement géré par la Communauté de Communes qui possède la compétence habitat. Par la suite, les mesures mises en œuvre ont été la mise en place de la procédure « urgence impérieuse » avec l'accord de la Sous-Préfecture ; l'expertise du site par le cabinet ELETA confirmant la nécessité de faire évacuer les immeubles limitrophes et d'interdire tout stationnement de véhicules et l'usage du trottoir au droit du site ; et la prise d'un arrêté de mise en sécurité d'urgence valant interdiction d'habiter pour l'ensemble des 9 bâtiments.



La Ville de Montréjeau cherche à présent les subventions nécessaires pour commencer la sécurisation et la démolition de l'immeuble et ainsi permettre aux foyers de regagner leurs habitations. Toutefois, face aux premiers chiffrages réalisés par les entreprises, les travaux nécessitent la mobilisation d'une enveloppe financière s'élevant à près de 400 000,00 € HT que la Ville de Montréjeau ne pourra supporter seule. Il est important de rappeler que la Ville de Montréjeau s'est déjà engagée dans des travaux de sécurisation et de démolition avenue de Luchon pour un montant de plus de 300 000.00 € HT et ne peut donc pas financer en lieu et place des propriétaires défaillants l'ensemble des immeubles concernés par un manque d'entretien.

Les services municipaux sont en contact direct avec les différents partenaires pour assurer le suivi de ce dossier (Sous-Préfecture, DDT, services sociaux, assurances, avocats, experts en bâtiments, habitants...). La situation exceptionnelle nécessite la mise en œuvre de procédures complexes, Montréjeau faisant office « d'expérimentation » pour la définition d'une méthodologie nouvelle en co-construction avec l'ensemble des partenaires.

Concernant les bâtiments accueillants anciennement « Le Disco » et « Le Club Image », la Ville de Montréjeau travaille avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et l'Office Public HLM de la Haute-Garonne afin de rénover ces bâtiments et de remettre sur le marché des logements de qualité.

Successions vacantes

Enfin, certains biens très dégradés n'ont plus de propriétaires identifiables du fait de successions vacantes (pas d'héritiers connus ou héritiers ayant refusé la succession). Les services municipaux ont donc pris en charge ces dossiers afin de réaliser les procédures nécessaires à la reprise des biens par les services la Direction Générale des Finances Publiques (service des Domaines) qui auront à charge d'entretenir le bien ou de lui trouver un nouvel acquéreur.

Deux situations ont été traitées : la bâtisse située 2 rue des 2 ponts et la maison située 66 rue Nationale.



Une veille est désormais réalisée afin de privilégier une intervention publique anticipant les situations d'urgence.

Favorisation de la rénovation du bâti et de l'habitat

Afin d'éviter les situations d'urgence nécessitant une intervention publique lourde et coûteuse, la municipalité souhaite favoriser une rénovation du bâti ancien du centre-ville incluant les logements et cellules commerciales. Les services municipaux ont donc mis en œuvre plusieurs actions complémentaires :

- Un observatoire du commerce qui inclut un dispositif de boutiques éphémères, un accompagnement des porteurs de projets et des prises de contact avec les propriétaires de locaux commerciaux fermés (cf rapport d'activité 2023) ;
- Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) proposant un programme d'action pour le centre-ville ;
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) accompagnée d'aides spécifiques de la Ville de Montréjeau et de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges ;
- Un travail avec l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour définir des programmes de logements sociaux sur les immeubles très dégradés.



Rue du Barry : logements et commerces vacants

Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) 2024-2029

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'objectif est de définir un projet de l'évolution souhaitée à moyen et long terme de la Commune, projet qui constituera la stratégie globale de revitalisation de Montréjeau, cadre de référence des actions à mener.

Ce dispositif est porté par l'Etat, la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges et la Ville de Montréjeau. Après une phase d'études lancée en 2022, la convention ORT a été validée en Conseil Municipal le 13 mars 2024. Un programme pour les 5 ans à venir a été défini autour de 5 axes essentiels et 27 actions ciblées.

Parallèlement, l'ORT rend la Commune éligible au dispositif « Denormandie ancien », réduction d'impôt sur le revenu accordée aux particuliers achetant un logement vide à rénover pour le mettre ensuite en location.

Axe 1 #Une offre d'habitat attractive en cœur de ville	1.1 Mise en place de l'OPAH-RU
	1.2 Lutter contre les logements vacants
	1.3 Traitement des îlots stratégiques
	1.4 Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, seniors et PMR
Axe 2 #Favoriser un développement commercial et économique équilibré	2.1 Protection des linéaires et immeubles commerciaux structurants
	2.2 Aider à la fusion des cellules commerciales
	2.3 Aide à la (re) création d'accès indépendants aux étages
	2.4 Mettre en place une charte des devantures terrasses
	2.5 Accompagner les porteurs de projets dans leur installation
Axe 3 #Un cœur de ville accueillant pour tous et accessible à toutes les mobilités	3.1 Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon
	3.2 Requalification de la rue du Barry
	3.3 Poursuivre la sécurisation piétonne à l'est de l'avenue du Nord (RD34)
	3.4 Réouverture du parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville
	3.5 Lien ville – base de loisirs
	3.6 Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)
	3.7 Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain
	3.8 Poursuite des campagnes « Ville Propre » menées par la commune
Axe 4 #Affirmer la beauté du patrimoine public et privé	4.1 Rénovation de la Grande Halle et de la place de Verdun
	4.2 Fleurissement et verdissage des espaces publics
	4.3 Opérations façades
Axe 5 #Un cœur qui bat : équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs	5.1 Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques
	5.2 Conforter les animations touristiques
	5.3 Développement de la base de loisirs
	5.4 Mettre en service la résidence hôtelière communale
	5.5 Poursuite de l'évolution de la Maison de Santé
	5.6 Rénovation énergétique des équipements communaux
	5.7 Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles

Le tableau ci-contre détaille la mise en œuvre des 27 actions ciblées. Début 2025, première année du dispositif, deux tiers des actions ont déjà été réalisées ou ont été lancées.

N° action	Actions / projets	Mise en œuvre
Actions réalisées ou en cours		
1 - 2 4 - 6 7 - 20	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) afin de lutter contre la dégradation du bâti du centre-ville	Démarrage de l'OPAH-RU en janvier 2025 (aides financières ANAH + aides spécifiques Ville/Communauté de Communes)
		Taxe logements vacants votée en conseil municipal (délibération n°2023-38 du 05/07/2023)
3	Traiter les îlots et immeubles stratégiques	Avenue de Luchon : travaux de démolition réalisés en octobre 2024
		Immeubles du centre-ville : convention signée avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo) et partenariat avec l'Office Public HLM de Haute-Garonne pour rénover les immeubles les plus dégradés notamment rue du Barry
		Démolition de la Résidence des Pyrénées début 2025 par l'Office Public HLM 31

5	Protéger les linéaires et immeubles commerciaux structurants et permettre le changement de destination des locaux commerciaux en dehors de ces linéaires	Mise en œuvre dans le cadre du PLUi porté par la Communauté de Communes
9	Accompagner les porteurs de projets dans leur installation	Observatoire du commerce réalisé en 2023 et mis à jour au fil de l'eau
13	Réouvrir le parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville	Visite du parc organisée avec les étudiants de l'école d'architecture de Toulouse (ENSAT) le 11/10/24 en collaboration avec les Compagnons de la Bastide Royale et la MJC. Programme des travaux à réaliser à construire.
14 23	Développer la base de loisirs et mieux la relier au centre-ville	Les villes de Montréjeau et Gourdan-Polignan ont candidaté au programme « Villages d'Avenir » porté par France Ruralité et l'Agence Nationale pour le Cohésion des Territoires (ANCT). Une étude menée en 2025 portera sur le potentiel développement de la base de loisirs et la gestion de cet équipement entièrement financé par la Ville de Montréjeau.
16 17	Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain Poursuivre les campagnes "Ville Propre" menées par la commune	Une charte du mobilier urbain a été validée en commission projet de ville le 28/02/2024. De nouveaux mobiliers urbains ont été implantés (sécurisation écoles, nouvelles corbeilles, potelets...). Allègement du mobilier urbain place Valentin Abeille par une réduction du nombre de barrières et potelets. Un contrat a été signé le 07/10/24 avec ALCOME afin de lutter contre le jet de mégots sur l'espace public.
18	Rénover la Grande Halle et la place de Verdun	Lancement pour l'année 2025 d'une étude sanitaire menée par un architecte du patrimoine permettant d'identifier les travaux à réaliser pour restaurer ce monument qui présente des infiltrations d'eau.
21 24	Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques et mettre en service la résidence hôtelière communale	Ouverture en septembre 2024 de la résidence hôtelière « Les Cimes du Mont Royal » avenue de Mazères.
22	Conforter les animations touristiques	Action en cours en partenariat avec les associations locales. Réalisation depuis 2023 du livret « Les RDV de l'été » distribué en boîtes aux lettres et disponibles à l'office du tourisme et en Mairie.
25	Poursuivre l'évolution de la maison de santé	L'ensemble des bureaux de la maison de santé sont occupés. La Ville reste attentive aux nouveaux professionnels souhaitant s'installer avec la possibilité de mutualiser des bureaux. Le centre municipal de santé a quant à lui été transféré à la Région en juillet 2024.

Actions à programmer		
8	Mettre en place une charte des devantures et terrasses	
10	Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon (suite à la démolition)	
11	Requalifier la rue du Barry (trottoirs)	
12	Poursuivre la sécurisation piétonne à l'Est de l'avenue du Nord (RD34)	
15	Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)	Action à programmer. Réaménagement du stationnement place Valentin Abeille réalisé.
19	Fleurir et verdir les espaces publics	Accompagnement par le jury départemental Villes et Villages Fleuris (visite annuelle). Projets de végétalisation des places publiques.
26	Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux	Volonté de réaliser un schéma immobilier communal associé à des diagnostics afin de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.
27	Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles	Bâtiments expertisés par le service des Domaines pour une vente éventuelle

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2024-2029

Afin de répondre aux objectifs de l'axe 1, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée à la rentrée 2024.

L'OPAH-RU est une convention passée entre la Ville de Montréjeau, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, l'État et l'ANAH dans le but de créer des conditions plus favorables pouvant inciter à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis.

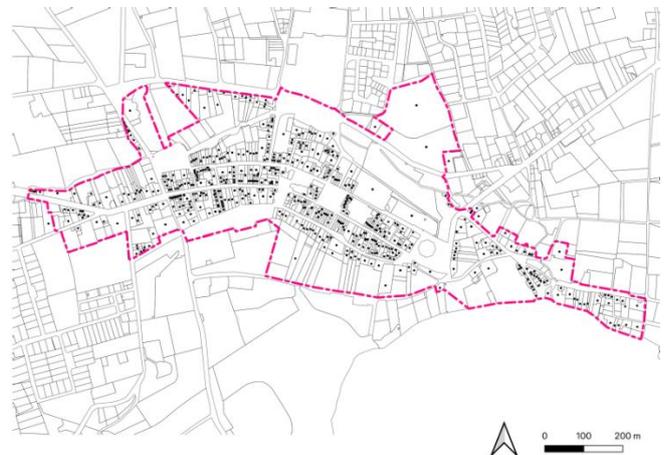


Figure 9- Périmètre de l'OPAH-RU de Montréjeau – identique à celui de l'ORT

Un bureau d'études a été recruté par la Communauté de Communes et la Ville de Montréjeau afin d'aider gratuitement les propriétaires à réaliser leurs travaux et monter les dossiers d'aides financières.

Les services municipaux assistent le bureau d'études dans la prise de contact avec les propriétaires et les visites d'immeubles. Chaque mois un comité technique spécifique « Lutte contre l'Habitat Indigne » (LHI) composé d'élus, des services municipaux et de partenaires est organisé afin de traiter l'ensemble des situations connues. Des points comme des « Petits Déjeuners de l'Immobilier » sont également organisés à destination des professionnels de l'immobilier (agences immobilières, notaires, géomètres, banques, courtiers...) pour les informer du dispositif et créer un réseau d'acteurs sur cette thématique du logement dégradé.



Convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo), est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC), dédié à une mission de service public et financé par des fonds publics, créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008. L'EPFo intervient pour des projets portant sur l'habitat, le développement économique (revitalisation urbaine et commerciale des centres-villes) et sur la préservation de l'environnement et la prévention des risques (inondation...) afin d'assurer une action foncière sur mesure, sans prétendre à aucune rémunération pour son action. Dans le cadre du dispositif ORT sur Montréjeau, un partenariat avec l'EPFo est un outil important permettant à la commune de maîtriser le foncier sur les opérations à mener.

L'EPF Occitanie propose un portage complet des opérations et intervient sur toutes les étapes de la maîtrise foncière : réalisation d'études de faisabilité techniques et économiques (études réalisées en interne par l'EPFo), acquisition des biens (réalisations des procédures juridiques, achat des bâtiments/parcelles), portage et suivi des travaux, vente à un opérateur.



Une réunion d'échanges avec les représentants de l'EPFo a eu lieu le 18 juillet 2023 afin de définir les axes de ce partenariat et de poser les bases de la future convention tripartite (Ville de Montréjeau, EPFo et Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges). Cette convention a été signée le 16 octobre 2024.

Outre les éléments inscrits dans la convention, le critère central pour que l'EPF puisse accompagner un projet d'aménagement en matière d'habitat est que ce projet produise un minimum de 25% de logements locatifs sociaux (sur le total de logements produit par le projet). Toutefois, ce seuil est apprécié à l'échelle de l'ensemble du périmètre d'intervention (et non bâtiment par bâtiment). L'EPFo peut donc, pour une opération donnée, aller en acquisition sur des biens qui n'ont pas vocation future à produire du logement social en sortie (par exemple pour faire du logement libre, du commerce de proximité, un équipement public...).

Afin d'assurer une cohérence entre les dispositifs, le périmètre ORT est retenu dans le cadre de l'intervention de l'EPFo. Toutefois, 7 situations prioritaires (immeubles très dégradés) ont été identifiées pour une intervention foncière (ces 7 situations font également l'objet de fiches actions spécifiques dans la convention ORT).

Parallèlement, les services municipaux mènent un travail collectif avec l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne afin que ce dernier porte des projets de requalification du bâti après acquisition foncière par l'EPF Occitanie.

Enfin, l'approbation du PLU intercommunal Plaine de Garonne permet également de mettre en œuvre de nouveaux outils de stratégie foncière (limitation des terrains constructibles au profit des logements vacants en centre-ville, protection des linéaires commerciaux...).



Les services municipaux



Construction d'une vision à moyen terme sur différents domaines

Depuis trois ans, les services municipaux se dotent d'outils structurants afin de construire une vision à moyen terme de leur action, permettant aux agents communaux de mieux s'appropriier les enjeux de leur collectivité, du projet municipal à mettre en œuvre, et d'évoluer dans un contexte professionnel plus serein, moins encren dans le travail au coup par coup, souvent réalisé dans l'urgence.

Cette capacité de projection, voire d'anticipation, permet aussi à la collectivité de renforcer sa performance, notamment sur le plan financier, et d'ouvrir les champs des possibles par une approche pluriannuelle des différents sujets abordés.

Les lettres de mission de la directrice

Depuis 2022, sont établies des lettres de mission destinées à la direction. Construites sur une période biannuelle (2022-2023, 2024-2025), ces lettres de mission ont été présentées au comité social de la collectivité, instance de dialogue social réunissant le Maire, 5 élus et 5 représentants du personnel, qui a validé à l'unanimité de ses membres leur contenu.



En clarifiant et en formalisant ainsi les attentes de l'autorité territoriale par le biais de trois axes, cinq objectifs et de 15 à 18 indicateurs de performance, ces lettres de mission permettent, sur le terrain, de formaliser une feuille de route annuelle structurée dans l'objectif de suivre précisément l'avancée des objectifs à atteindre et de s'assurer du respect des délais définis en amont.

En 2024, le suivi et l'évaluation des performances de la première lettre de mission de la directrice a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial de la commune.

Un projet global de gestion des ressources humaines de 2022 à 2028

La commune de Montréjeau, dans une démarche collaborative impliquant les élus, le personnel et leurs représentants, a établi le cap de son action en matière RH sur sept ans, s'offrant ainsi une vision globale de son organisation.

Une stratégie pluriannuelle des ressources humaines a ainsi été définie, en tenant compte des politiques publiques en place, de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Cela a été l'occasion pour la collectivité et ses services municipaux de mieux définir sa politique RH en questionnant les pratiques existantes, en soutenant un dialogue social et en accompagnant une nouvelle culture professionnelle.

De même, un cadre est désormais fixé pour la promotion des agents communaux et la valorisation de leur parcours professionnel. Cette démarche garantit la transparence et l'équité de traitement des agents par l'application de règles définies et concertées au préalable.

Des résultats financiers probants grâce à nos nouveaux outils de gestion

Présentés dans le rapport d'activité de l'année 2022 et celui de l'année 2023, les outils de gestion mis en place au sein de notre organisation permet désormais d'apprécier les résultats de l'optimisation de nos ressources financières et de déceler suffisamment en amont les risques sur la trésorerie de la commune.

Pour rappel, les outils de gestion instaurés depuis l'année 2022 au sein des services municipaux sont :

- Une comptabilité d'engagement finalisée en 2024 par la saisie des devis dans le logiciel comptable, bloquant les crédits sur l'exécution annuelle afin de s'assurer de leur mandatement dans des délais raisonnables ;
- Un traçage hebdomadaire des factures en attente de mandatement avec une priorisation donnée aux petites entreprises et aux prestataires locaux. La résorption de ces factures permet désormais depuis janvier 2025 de définir les dépenses obligatoires « réelles » de la collectivité à payer à temps et en heure ;
- Le renforcement du contrôle interne de la dépense et la clarification de l'organisation financière et comptable de la commune ;
- Une refonte de la facturation en interne du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Une procédure de relances en interne pour diminuer les factures impayées liées à la restauration scolaire ;
- Un plan de trésorerie annuel pour anticiper les décalages entre les encaissements et les décaissements.

La projection pluriannuelle de nos factures en attente de paiement en fin de gestion a permis aux services municipaux de constater une baisse de -27 % de ces factures entre 2022 et 2024. Les résultats obtenus en fin d'année 2024 était au-delà de l'objectif fixé en 2022, soit + 50% des factures payées en fin d'année dernière.

En comparant l'exécution budgétaire de l'année 2021 à celle de l'année dernière, l'épargne brute⁴ de la collectivité a été multipliée par 2 alors que l'épargne nette⁵ a été multipliée par 4. Le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du budget annexe du service public de l'eau potable et de l'assainissement est passé d'un déficit de -87 982,50 € en 2021 à un résultat excédentaire de +50 847,15 € en 2024. Le déficit du budget annexe de la Caisse des Ecoles a été résorbé (- 5 220,97 € en 2024 contre -366 528,00 € en 2021) et le Centre municipal de santé présentait en 2024 sa deuxième année d'exercice excédentaire (+27 749,13 €).

Le premier plan pluriannuel d'investissement de la commune

Les moyens aujourd'hui limités de la commune n'empêchent pas la municipalité et les services municipaux de se donner une vision à moyen terme, sur 5 ans, des investissements réalisables en faveur des habitants et des visiteurs de la commune.

⁴ Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement = Epargne brute

⁵ Epargne brute – emprunts (compte 16) = Epargne nette

Ainsi, le plan pluriannuel d'investissement nécessite la mise en place d'une gestion pluriannuelle selon deux outils :

- Une autorisation de programme (AP) qui désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP) ;
- Les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Par exemple, le plan prévisionnel de la Ville de Montréjeau prévoit le remplacement du mobilier urbain et de la signalétique. Cette seule opération a été évaluée à 40 000 € sur cinq ans. Le montant de l'AP sera donc de 40 000 € avec des CP 2024 de 14 379,60 €, des CP 2025 de 10 000 €, des CP 2026 de 10 000 €, des CP 2027 de 5 000 € et des CP 2028 de 620,40 €.

Le premier plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Montréjeau est particulièrement tourné vers la rénovation du patrimoine, qu'il soit local ou communal. La municipalité souhaite favoriser la production d'électricité en faveur de nouvelles ressources pour la collectivité, et dans la volonté de diminuer les coûts énergétiques de ses bâtiments communaux.

Ce plan pluriannuel d'investissement est également marqué par la mise en œuvre de l'Opération de revitalisation du territoire dont la convention a été finalisée en début d'année 2024 après quatre années de travail entre les services de la mairie, l'Etat, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges, le bureau d'études Villes Vivantes et différents partenaires institutionnels (ANAH, OPH31, Adil, Fondation du Patrimoine, etc.). Un projet global de territoire est ainsi mis en place sur la commune dans différents domaines : l'habitat, le développement économique et les commerces, les espaces publics, la mobilité, et le patrimoine.

Enfin, le plan pluriannuel d'investissement 2024-2028 retrace les investissements en matière du renforcement de la sécurité, de la politique de santé, et en faveur de la jeunesse.

Le plan pluriannuel d'investissement 2024-2028 de la Ville de Montréjeau prévoit un taux de subventions de ses projets à hauteur de 20 %, soit une estimation basse par rapport aux subventions allouées aux collectivités locales habituellement pour ce type de projets. La municipalité a souhaité intégrer un faible taux afin de s'assurer de la faisabilité des investissements qu'elle prévoit.

La deuxième ressource de la commune est naturellement les taxes directes locales. L'évolution à la hausse en 2023 des taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, permet de générer une capacité annuelle d'investissement de 400 000 €.

De nombreux projets de ce plan pluriannuel d'investissement ont été élaborés pour développer de nouvelles recettes au bénéfice de la commune, par la vente de la production de l'électricité avec la mise en place d'ombrières et de panneaux photovoltaïques sur toitures par exemple. Ces nouvelles recettes locales sont estimées à 1,34 M€ sur les cinq prochaines années, et correspondent à 15,05 % des recettes de cette programmation pluriannuelle.

Le PPI 2024-2028 présente 8 571 225,34 € de dépenses et 6 430 622,27 € de recettes.

Un planning de travail formalisé pour les agents techniques des ateliers

Depuis mai 2024, la directrice générale des services définit directement auprès des agents des ateliers communaux, la feuille de route les concernant et l'organisation de travail de ces agents, en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés par les élus. Elle établit donc sur la semaine, un emploi du temps quotidien destiné aux agents techniques des travaux en régie, attribuant les tâches à assurer de manière nominative.

L'entretien des espaces publics a été privilégié et doit être une priorité pour les agents techniques. Des interventions hebdomadaires ont ainsi été définies selon des périmètres d'intervention précis. De même, un suivi des interventions et des chantiers ponctuels a été assuré, tout comme la prise en charge du suivi des entreprises extérieures qui ont travaillé pour le compte de la commune.



Afin de répondre aux demandes techniques des habitants, des associations et des élus, une nouvelle procédure a été mise en place afin de collecter ces demandes à l'accueil de la mairie, dans un outil partagé formalisé qui permet de faciliter le partage d'informations, de prioriser les demandes selon les urgences définies en interne, ou les priorités des élus, et de répondre par courrier à la grande majorité des demandes formulées.

La directrice générale des services assurant une présence physique sur les deux sites des services municipaux, soit la mairie et les ateliers communaux, selon une fréquence d'une journée sur deux, une cellule d'appui à la direction⁶ a été créée en attribuant des responsabilités supplémentaires à deux agents administratifs déjà présents au sein de notre collectif de travail. Cette cellule d'appui à la direction a été maintenue avec l'arrivée d'un nouveau responsable des services techniques en janvier 2025 qui l'a intégrée, et cela afin d'assurer spécifiquement les missions liées à la conduite de projets, même si ces agents assurent en partie des activités relatives au fonctionnement courant de la mairie.

Un plan archives 2023-2024 finalisé

Depuis deux ans et demi, l'ensemble des agents administratifs de la commune ont participé activement, et de manière soutenue au regard de l'état des archives communales implantées au sein de nos différents sites, à un plan archives. En effet, depuis plus de vingt ans selon l'inspection réalisée en 2019, les Archives départementales pointaient les mauvaises conditions de conservations des documents et de la dispersion du fonds communal sans qu'aucune action n'ait été entreprise jusqu'alors, malgré la responsabilité du Maire en la matière⁷. Malheureusement, les archives indûment empruntées, le vrac dans les collections, leur éparpillement et la dégradation des locaux à la mairie ont entraîné une perte de documents ou une absence de traçabilité.

La priorité des services municipaux était de regrouper les sept zones de « conservation » dans un seul local d'archives qui avait bénéficié d'une subvention du Département à cette fin, en privilégiant le traitement des zones humides et vétustes, pourtant utilisée comme local de stockage. Désormais, une seule zone « tampon » existe au sein de la mairie, là où sont en attente les boîtes d'archives et de documents à classer, à éliminer, ou à déménager pour une conservation temporaire ou

⁶ Cf. la partie « renforcement des compétences de la collectivité par la mise en place d'une cellule d'appui à la direction solide »

⁷ Articles L.214-3 et 4 et article L.212-6 du code du Patrimoine.

permanente. Les archives d'une année sont, quant à elles, entreposées dans le bureau annexe d'accueil de la mairie et dans un local propre à la comptabilité, deux lieux sains et désormais rangés en faveur d'une gestion rigoureuse et conforme aux règles en vigueur. Les autres archives sont implantées dans le local dédié avec un accès restreint, selon un plan de classement thématique. Une signalétique a été réalisée dans ce local utilisé à 90 %, et une première ébauche d'un répertoire de ces archives a été présentée aux Archives départementales.

Durant ces trois années de travail, près de 80 mètres linéaires d'éliminations réglementaires ont été effectuées et l'amélioration des conditions de conservation a été reconnue par la directrice des Archives départementales dans un courrier du 6 septembre 2024 puis dans un courrier du 16 janvier 2025.

Enfin, ce répertoire des archives communales définit un plan de traitement pour les prochaines années en retraçant selon le cas de figure : la date d'élimination de chaque boîte d'archives et la procédure à respecter pour cette élimination ; les quelques boîtes d'archives qui restent à classer ; les dossiers-chemises qui restent à mettre sous boîte, etc. Des campagnes annuelles seront organisées en interne pour maintenir ce travail en état, et l'ensemble des agents générant des archives ont suivi la formation de l'archivage papier et électronique des Archives départementales.

Matériel communal et schéma immobilier et énergétique : les prochains objectifs

Un inventaire précis et exhaustif du matériel communal, véhicules compris, est en cours de réalisation, dans la perspective d'une programmation d'achats pluriannuelle et avec la volonté d'une prévision à moyen terme de la maintenance de ce matériel et du parc automobile communal.



La mise à jour du plan pluriannuel d'investissement lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2025, relaie la volonté des services municipaux en faveur de l'élaboration d'un premier schéma immobilier et énergétique communal, et l'objectif de finaliser cet outil de pilotage structurant en 2026, afin de le présenter à la prochaine équipe municipale.

Ce schéma immobilier et énergétique se composera en premier lieu d'un diagnostic technique exhaustif de chaque bien communal, matérialisé par une fiche technique qui retracera :

- Le plan du bâtiment et ses données synthétiques ;
- L'état général du bâtiment ;
- L'historique du bâtiment, les travaux d'investissement et d'entretiens réalisés ;
- Le profil énergétique du bâtiment, soit le rapport entre sa surface et sa consommation pour établir sa consommation annuelle par m² ;
- Sa conformité en termes de réglementation si c'est un établissement recevant du public ;
- Sa conformité en termes de sécurité ;
- Sa conformité en termes d'accessibilité.

Une enquête d'usages du bâtiment auprès des utilisateurs sera également réalisée avec :

- Le taux d'occupation du bâtiment ;
- Sa fréquentation d'occupation ;
- Sa mutualisation éventuelle entre plusieurs utilisateurs ;
- Les activités menées en son sein

Ainsi, un croisement de ces données sera réalisé afin d'évaluer la pertinence de l'utilisation du lieu.

Après cette analyse, plusieurs scénarii seront élaborés pour les élus : soit la réalisation de travaux d'entretien, des travaux d'investissements et leur programmation pluriannuelle ; soit l'établissement de nouveaux usages du bâtiment ; soit d'éventuelles ventes si une sous-exploitation ou un besoin obsolète sont relevés.

Résorption du déficit global du budget communal et des budgets annexes

La commune de Montréjeau a su faire évoluer ses outils et ses pratiques afin de tendre à la résorption du déficit global du budget communal et de l'ensemble de ses budgets annexes. Ce travail a été réalisé sous l'impulsion d'une analyse financière exhaustive menée en interne durant le premier semestre 2022, et selon les recommandations de l'analyse rétrospective de l'année 2021 et les éléments prospectifs 2022-2024 de la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Les actions menées en ce sens sont les suivantes :

Période	Partenariat	Action municipale
Premier semestre 2022	Analyse financière de la DRFIP Réunion de travail Mairie /DRFIP	Analyse financière interne. Définition en interne d'une stratégie financière et fiscale pluriannuelle.
Juin 2022		Mise en place d'un tableau de suivi des factures en attente de paiement et d'un contrôle interne de la dépense.
Juillet 2022		Mise en place d'un plan de trésorerie.
2022-2023		Renégociation de contrats, mise en concurrence généralisée, mise en place de commandes groupées, regroupement des prestations sur un prestataire unique : -33,7 % de dépenses sur la téléphonie, l'informatique, le parc automobile et l'achat de fournitures administratives, soit 34,2 k€ d'économies par an à partir de 2024.
1 ^{er} septembre 2022 - 2024	Formation par l'ATD 31 et Mise en place des outils SI nécessaires par Berger-Levrault	Mise en place de la comptabilité d'engagement.
Premier trimestre 2023		Clarification de l'organisation financière et comptable de la commune par la formalisation des délégations de signature par arrêté municipal ou encore la rédaction obligatoire de bons de commande ou de devis pour s'assurer de la capacité de la commune à honorer la dépense. Restriction en interne de la capacité à engager la dépense par plusieurs délégataires (définition d'un seuil de dépense et délégation de signature restreinte).

Période	Partenariat	Action municipale
Février 2023	Recommandation DRFIP : Actualisation de la taxe d'aménagement aux taux de 5% au lieu de 4% précédemment	Délibération n°2023-04 du conseil municipal du 15 février 2023.
Février 2023	Recommandation DRFIP : Augmentation de la redevance assainissement pour atteindre le prix moyen au m ³ , soit 1,20 € TTC, ainsi que le montant de l'abonnement, soit 40 € TTC au lieu de 30 € TTC	Délibération n°2023-05 du conseil municipal du 15 février 2023.
Mars 2023	Recommandation DRFIP : Anticipation d'un transfert de compétence en matière d'eau et d'assainissement	Décision prise en commission Eau et Assainissement du 7 mars 2023 et démarche entreprise auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse qui n'y a pas répondu favorablement.
Avril 2023	Recommandation DRFIP : Evolution des taux d'imposition des taxes directes locales : 64,58 % pour la TFB, 121,52 % pour la TFNB.	Délibération n°2023-20 du conseil municipal du 17 avril 2023. Augmentation de +25%, en deçà de la recommandation de la DRFIP : 54,58 % pour la TFB, 102,70 % pour la TFNB.
2023	Collaboration avec le Syndicat des eaux de la Barousse.	Refonte en interne de la facturation de l'eau et de l'assainissement et respect du cycle budgétaire en la matière, ce qui a permis de retrouver un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de +47 893,36 € en 2023 (- 76 038,19 € en 2022 et - 51 042,70 € en 2021).
2023		Vente de biens communaux pour un montant total de 254 250 €.
Février 2023 – Budget 2024	Recommandation DRFIP : Intégration de l'activité du budget de la Caisse des Ecoles dans celle du budget principal	Acté en commission écoles du 23 février 2023 après l'abandon de la création d'un RPI en l'absence de communes partenaires. Intégration de l'activité de la CDE dans le budget principal 2024 à compter du 1 ^{er} septembre 2024. Inactivité du budget de la CDE durant 3 ans en prévision de sa clôture en 2027.

Période	Partenariat	Action municipale
Depuis janvier 2024	Travail collaboratif avec la DRFIP pour la mise en place d'une comptabilité de recouvrement pour la restauration scolaire.	Mise en place d'une procédure d'inscription et de relances en interne concernant la restauration scolaire pour diminuer le montant des factures impayées (-65,8% à ce stade).
Septembre 2024		Transfert du Centre de santé vers le GIP Ma Santé Ma région
2024-2025	Service des domaines	Elaboration d'un schéma immobilier et énergétique communal

Avec la constatation entre 2021 et 2024, d'une baisse de 193 228,81 € du déficit global, soit -73,4 % en quatre ans :

Résultats d'exploitation	2021	2022	2023	2024
Budget principal	+ 578 478,34 €	+ 858 566,01 €	+ 811 487,65 €	+ 603 607,29 €
Caisse des Ecoles	- 366 528,00 €	- 372 597,99 €	- 139 246,01 €	- 5 220,97 €
Eau et Assainissement	- 396 603,69 €	- 471 233,67 €	- 425 716,18 €	- 389 220,37 €
Centre municipal de santé	- 78 537,80 €	- 304 099,08 €	- 306 877,42 €	- 279 128,29 €
Résultats cumulés	- 263 191,15 €	- 289 364,73 €	- 60 351,96 €	- 69 962,34 €

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2025, cela a permis de présenter aux élus une section de fonctionnement en baisse de -5,36 % par rapport au budget primitif de l'année 2024, sachant qu'il a été constaté une sous-consommation de -20,30% de l'exécution budgétaire de cette section l'année dernière.

De même, pour la première fois, la commune de Montréjeau a pu inscrire une provision pour risques. D'un montant de 100 701,18 €, elle est le signe d'une amélioration financière concrète.

La section d'investissement a, quant à elle, évolué de +30,45 % entre le budget primitif de l'année 2024 et celui de l'année 2025, en s'élevant à 1 929 293,88 €.

Renforcement des compétences de la collectivité par la mise en place d'une cellule d'appui à la direction solide

Depuis mai 2024, en raison de la présence physique de la directrice générale des services sur les deux sites des services municipaux (mairie et ateliers communaux), selon une fréquence d'une journée sur deux, et en l'absence d'un responsable des services techniques au sein des ateliers, la directrice assurant également une mise à disposition partielle auprès du CCAS en raison du turn-over important des directeurs de l'EHPAD Le Mont-Royal, il a été mis en place une cellule d'appui à la direction.

Composée de deux agents administratifs déjà en poste au sein de la collectivité, cette cellule d'appui est désormais pérenne avec l'arrivée d'un nouveau responsable des services techniques qui l'a intégrée. Tournée vers la conduite de projets et l'accompagnement au changement, deux piliers fondamentaux afin que les services municipaux sachent constamment se renouveler selon les besoins évolutifs des habitants et des usagers de la mairie, ces membres supervisent aussi le fonctionnement quotidien des services municipaux, impulsant chaque jour une nouvelle culture professionnelle au sein de notre collectif de travail.

Cette cellule d'appui à la direction se compose d'agents qualifiés, formés, expérimentés et qui savent s'adapter au changement, ou même qui l'initient.

LA CELLULE D'APPUI A LA DIRECTION



Responsable des projets de ville, du tourisme et de l'animation

Master professionnel « Aménagement et gestion des territoires : projets et procédures »
10 ans d'expérience dans le secteur privé en tant que chargée d'études en urbanisme
9 ans d'expérience au sein de la mairie de Montréjeau
Agent contractuel de catégorie A

Compétences : élaboration de documents d'urbanisme – Gestion de projets sur un périmètre national (LGV Paris-Bordeaux, réseau de transport public du Grand Paris) ou communal – Management de proximité – Accompagnement à la prise de décision – Animation de groupes de travail – Marchés publics – Outils de communication

Réalisations 2024 :

- ↪ Pilotage de projets structurants et complexes en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants : aménagement des espaces urbains (en 2024 : démolition de 6 immeubles en entrée de Ville, Place Valentin Abeille) ; élaboration et mise en œuvre de la charte du mobilier urbain et de la signalétique ; étude sanitaire de la Grande Halle, monument emblématique de la Ville, en vue de sa réhabilitation ;
- ↪ Participation à l'établissement de dispositifs partenariaux et suivi de leur mise en œuvre pour la revitalisation du centre-ville : convention d'opération de revitalisation territoriale (ORT) finalisée et mise en œuvre en 2024 ; opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) établie en 2024 et mise en œuvre en 2025 ; conventionnement avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie ; contrat bourg-centre ; obtention du dispositif de l'Etat « Villages d'Avenir » ;
- ↪ Elaboration et mise à jour d'un Observatoire du Commerce avec un catalogue des cellules commerciales disponibles, de ses outils de suivi, et accompagnement à l'installation de porteurs de projets ;
- ↪ Participation à l'élaboration du PLUi pour le compte de la commune ;
- ↪ Gestion du démontage et de la sécurisation de l'immeuble effondré au 49 rue du Barry en septembre 2024.
- ↪ Gestion de la base de loisirs et de ses labels

Responsable des services techniques

CAP de métallier avec mention complémentaire en soudure et certificat d'aptitude technique n°2 de soudeur en école supérieure d'application du génie
12 ans d'expérience au sein du ministère des armées (notamment en OPEX)
9 ans d'expérience dans la fonction publique territoriale
6 ans d'expérience dans la fonction publique hospitalière en tant que technicien de maintenance
Au sein de la mairie de Montréjeau depuis janvier 2025
Fonctionnaire titulaire de catégorie B (technicien territorial)

Compétences : chef de projets techniques en établissement médico-social - Responsable d'équipes - Interventions techniques et dépannages rapides en urgence ou dans un environnement sensible - Entretien et maintenance de bâtiments - Maintien en conformité des systèmes de sécurité incendie - Santé et sécurité au travail



Feuille de route 2025 :

- ✦ Participation à l'élaboration du schéma immobilier et énergétique communal : diagnostic et programmation à court, moyen ou long termes des travaux d'entretien ou de rénovation de chaque bâtiment ;
- ✦ Pilotage et suivi de la maintenance et de la conformité des biens communaux avec notamment la création d'outils de suivi partagés ;
- ✦ Réalisation de l'inventaire de l'ensemble du matériel communal, véhicules compris, dans l'objectif d'une programmation pluriannuelle des achats ;
- ✦ Recherche d'une efficacité continue de l'action des agents techniques communaux selon un budget contraint.



Responsable des affaires générales

Baccalauréat Philosophie Lettres
13 années d'expérience au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale
23 années au sein de la mairie de Montréjeau
Fonctionnaire titulaire de catégorie B (rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe)

Compétences : expertise comptable et budgétaire - Amélioration continue des processus administratifs - Management de proximité - Évaluation de la qualité des services rendus - Respect de la réglementation et des normes - Marchés publics - Veille juridique

Réalisations :

- ❖ A l'initiative de la mise en place progressive d'une comptabilité d'engagement au sein de la collectivité finalisée en 2024 pour s'assurer de la capacité de la commune à payer les dépenses qu'elle génère ;
- ❖ Participation à l'élaboration des budgets communaux, notamment sur les écritures techniques et complexes ;
- ❖ Mise en place anticipée d'un nouveau référentiel comptable (M57) en 2023 en faveur d'un plan de comptes simplifié et d'un cadre budgétaire assoupli ;
- ❖ Pilotage de plusieurs projets en 2024 qui composent le plan pluriannuel d'investissement communal 2024-2028 ;
- ❖ Élaboration et suivi de plusieurs outils de suivi partagés sur différents domaines de la collectivité (demandes de subventions, loyers et baux, restauration scolaire, etc.)
- ❖ Mise en place d'un paiement à proximité pour que les usagers puissent payer leurs factures chez le buraliste selon des horaires élargis.



Intendant du Golf du Comminges

BEP Jardins et Espaces Verts
BEP Pépinière d'ornement et fruitiers
Certificat de spécialisation de jardinier de golf
Certificat de responsable de l'entretien de terrains de golf
35 ans d'expérience dans le monde du golf dont 30 ans en tant qu'intendant
Au sein de la mairie de Montréjeau depuis janvier 2025
Agent contractuel de catégorie B

Compétences : expertise en espaces verts « sols engazonnés » et en éléments paysagers d'un parcours de golf – Maîtrise des mesures sanitaires à respecter dans l'entretien d'un parcours de golf – Compétences techniques et mécaniques pour la gestion du matériel dédié à cette infrastructure communale – Responsable d'équipe - Hygiène et Sécurité au travail

Feuille de route :

- ↪ Pérennisation du niveau de qualité d'entretien du parcours avec le renouvellement de l'équipe des jardiniers ;
- ↪ Proposer et mettre en place une nouvelle organisation de travail au sein de l'équipe du golf afin que celle-ci soit plus cohérente avec les besoins des usagers de cet équipement sportif communal ;
- ↪ Inventaire complet du matériel dédié au golf, véhicules agricoles compris, gestion des stocks et des approvisionnements, et maintenance des installations du site ;
- ↪ Recherche d'une efficacité continue de l'action des jardiniers communaux selon un budget contraint ;
- ↪ Équilibre financier de l'infrastructure à atteindre, hors charges de personnel.

Rapport d'activité publié en avril 2025



COMITÉ DE RÉDACTION

Émilie COLOMBET, responsable projets de ville, tourisme et animations

Charlotte SAULNERON, directrice générale des services

